



**Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée**

2114 - Actions décentralisées

**Partenariat avec la Région de Vidzeme
(Lettonie) - Renouvellement de l'Accord de
coopération, mandat spécial, programme
de coopération 2012 et subventions**

Rapport n° CP/2012/150

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer le renouvellement de l'accord de coopération avec la région lettone de Vidzeme et sa signature officielle à l'occasion du déplacement d'une délégation bas-rhinoise en Lettonie, de présenter les grandes lignes des projets de coopération pour 2012 et de proposer l'attribution de deux subventions : à la Région de Vidzeme pour le poste de coordonnatrice francophone de la coopération et à l'Institut français de Lettonie pour l'organisation d'une exposition itinérante autour de l'oeuvre de Tomi Ungerer.

Le Conseil Général est engagé dans un partenariat de coopération décentralisée avec la Région de Vidzeme, en Lettonie, depuis avril 2005.

En 2011, plusieurs projets d'échange culturel ont été organisés et le transfert d'expériences en matière de sentiers de randonnée initié, en 2010, avec la contribution du Club Vosgien s'est poursuivi (avec notamment la création d'un premier sentier dans la réserve de biosphère de Lettonie du Nord).

De premières propositions de coopération pour 2012 ont été établies avec nos partenaires lettons. Pour permettre leur réalisation, il est proposé de reconduire la subvention à la Région de Vidzeme pour le poste de coordonnatrice francophone et d'attribuer une subvention à l'Institut français de Lettonie pour un projet d'exposition Ungerer.

I. Cadre du partenariat : renouvellement de la convention, déplacement en Lettonie et financement du poste de coordonnatrice francophone

La 1^{ère} convention de coopération, signée en 2005, étant arrivée à expiration, il est proposé de la renouveler, pour une durée de 3 ans, afin de poursuivre les échanges d'expériences (notamment en matière de randonnée) ainsi que les échanges interculturels, conformément aux orientations adoptées dans le cadre la démarche REVPOL (délibération du 21 juin 2011).

Afin de renouveler officiellement cet accord et d'échanger avec nos partenaires de la Région de Vidzeme sur le bilan et les perspectives de la coopération, une délégation bas-rhinoise, composée de 3 personnes (2 élus et 1 agent départemental, cf. liste nominative en annexe) se rendra en Lettonie du 6 au 8 mars 2012.

Cette date permettra également à la délégation de représenter le Bas-Rhin lors du vernissage de l'exposition Ungerer, prévu à Riga, le 7 mars.

Le montant prévisionnel des dépenses afférentes à ce déplacement comprend les frais de transport, d'hébergement, d'interprétariat et de restauration. Il est estimé globalement à la somme maximale de 3.000 €.

La nouvelle convention de coopération met notamment l'accent sur les opportunités de cofinancements européens et elle intègre l'appui apporté par le Conseil Général pour le poste de coordonnateur francophone.

Ce poste avait été créé, avec l'appui du Conseil Général, en 2006, afin de pallier aux difficultés liées à la communication et à la multiplicité des interlocuteurs lettons.

Il est basé, depuis 2010, au sein de l'administration de la Région de Vidzeme qui emploie la coordonnatrice et prend en charge son poste ainsi que les frais liés à son fonctionnement.

Pour 2012, il est proposé de continuer à participer au financement de ce poste en attribuant à la Région de Vidzeme une subvention de 10 000 €, destinée à couvrir le salaire et les charges (cette participation bas-rhinoise est en diminution par rapport à 2011 conformément aux orientations adoptées dans le cadre de la démarche REVPOL2).

II. Projets de coopération 2012

Il s'agit essentiellement pour 2012 de développer les échanges interculturels dans les domaines « **culture et francophonie** » et « **jeunesse** » et de poursuivre les échanges d'expérience initiés en matière de **tourisme**, autour des sentiers de randonnée.

Ces actions de coopération répondent aux objectifs de la stratégie internationale départementale suivants :

- promotion de notre territoire,
- soutien à la mobilité des Bas-rhinois,
- contribution à la construction de l'Europe,
- enrichissement de nos pratiques professionnelles.

❖ Culture et francophonie

- Exposition, à Strasbourg et dans la Région de Vidzeme, du photographe letton (Reinis Hofmanis) accueilli en résidence et édition d'un catalogue, en partenariat avec le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines (CEAAC),
- Exposition Ungerer à Riga et Valmiera, en mars et avril 2012

L'Institut Français prépare avec l'Académie des Beaux-Arts de Riga, la Région de Vidzeme et le Musée Ungerer de Strasbourg la première exposition d'œuvres de Tomi Ungerer dans les Pays Baltes.

Cette exposition aura lieu, à Riga, du 7 au 29 mars 2012 et, à Valmiera (Vidzeme), du 4 avril au 4 mai 2012. Elle fait suite à l'édition bilingue du conte Les Trois Brigands, en octobre 2011, avec le soutien de l'Institut Français et du Conseil Général.

Le Conseil Général du Bas-Rhin est sollicité pour un cofinancement pour cette double exposition à hauteur de 6 500 €.

Un volet promotion de l'Alsace, à l'occasion du vernissage, sera organisé, en partenariat avec l'Agence de développement touristique du Bas-Rhin et le CIVA.

- Echanges entre une chorale de Vidzeme et une chorale bas-rhinoise (*projet à l'étude*):
compte-tenu du dynamisme et de l'importance des chorales pour la Région de Vidzeme, la Région souhaiterait que soit développé un nouveau partenariat, semblable à celui établi entre les Chœurs d'hommes Pluricanto et Imanta.
- Accueil de chansonniers bas-rhinois dans le cadre du Festival des chansonniers de Lettonie, 10-12 août 2012, Municipalités de Jaunpiebalga et Vecpiebalga (Vidzeme) (*projet à l'étude*).

❖ Jeunesse

- Echanges entre le Club des jeunes de Cesis et de jeunes Bas-rhinois dans le cadre du Programme Européen Jeunesse en Action (*projet à l'étude*).
- Etablissement d'un partenariat entre le lycée de Valmiera et un lycée bas-rhinois (*projet à l'étude*).

❖ Tourisme

- Poursuite de l'appui du Bas-Rhin au développement et à la valorisation des **sentiers de randonnée** en Vidzeme :
 - déplacement de bénévoles du Club Vosgien en Lettonie pour une action-formation de balisage de sentiers, en juillet 2012 (à l'étude),
 - accueil d'une délégation d'experts lettons dans le Bas-Rhin pour un approfondissement des échanges en septembre 2012 (programme Leonardo da Vinci – sous réserve d'obtention des crédits européens).

Par ailleurs, la Région de Vidzeme serait intéressée par la mise en place d'un **échange d'expériences entre professionnels de l'agriculture biologique**.

Ces points ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, lors de sa réunion du 23 janvier 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29326	65-65738-041	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
24552	65-65738-041	10 000,00 €	10 000,00 €	6 500,00 €
21631	65-6532-021	30 000,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve la convention de coopération avec la Région de Vidzeme annexée à la présente délibération et autorise le Président du Conseil Général à la signer,*
- *approuve les grandes lignes du programme de coopération 2012 avec la Région de Vidzeme (Lettonie),*
- *décide d'attribuer à la Région de Vidzeme une subvention de 10 000 € (dix mille euros) pour le financement du poste de coordonnatrice de la coopération Bas-Rhin / Vidzeme,*
- *décide d'attribuer à l'Institut français de Lettonie une subvention de 6 500 € (six mille cinq cent euros) pour le projet d'exposition Ungerer en Lettonie,*
- *approuve les conventions d'attribution de subvention jointes à la présente délibération et autorise le Président du Conseil Général à signer ces conventions.*

Par ailleurs, elle décide de confier un mandat spécial à une délégation bas-rhinoise en vue d'un déplacement en Lettonie, entre le 6 et le 8 mars 2012, afin de renouveler l'accord de coopération avec la Région de Vidzeme, à l'occasion du vernissage de l'exposition Ungerer à Riga.

Cette délégation sera composée de conseillers généraux et d'un agent départemental, selon la liste nominative figurant en annexe ; le remplacement des personnes empêchées est autorisé dans la limite maximale de 3 participants.

La commission permanente approuve la prise en charge sur le budget départemental des frais générés par ce déplacement, à hauteur maximale de 3 000 € TTC (transport, hébergement, interprétariat, repas).

Elle décide également de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL